

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 MAI 2026

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



*L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Elne, composé de dix-sept membres en exercice et dûment convoqué le douze mai deux mille vingt-six, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Steve FORTEL, Président.*

**Conseillers présents** Steve FORTEL, Jessica HORTA, Manuela PADERN, Marine MACARY, Agnès CATHALA, Laurent FRITZ, Nelson COUTINHO SANCHES, Virginie GOSA, Roland CASTANIER, Yannick MONTHEIL, Brigitte BATLLE, Jacques POIRSON, Karine BERGERON, Sébastien GARGUIER, Charles HIGUERO, Florence HIGUERO, Christelle JIMENEZ.

#### Pouvoirs

**Conseillers non représentés**

### DEL2026-014– Compte de gestion 2025

*Nomenclature 7.1.1.4: Finances locales – Décisions budgétaires–Budget et compte–Compte de gestion*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriale ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57

Le Conseil d'Administration,

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le Responsable du Service de Gestion Comptable d'Argelès Sur Mer accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2025,

Après s'être assuré que le Responsable du Service de Gestion Comptable d'Argelès Sur Mer a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2025 au 31 Décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :**

**DÉCLARE** que le compte de gestion du Budget Principal dressé, pour l'exercice 2025 par le Responsable du Service de Gestion Comptable d'Argelès Sur Mer, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle, ni observation ni réserve de sa part.

**Scrutin :**

**Pour :** 17 voix  
**Contre :** 0 voix  
**Abstentions :** 0 voix

*Toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente délibération dans les deux mois qui suivent la date de sa notification et/ou de sa publication. À cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (Espace Pitot - 6 Rue Pitot - 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la délibération ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

**- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME -**

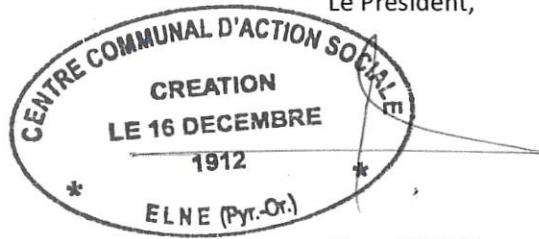
Le 19/05/2026

Le Président,

La secrétaire de séance,



Nadège PASCOT



Steve FORTEL

Publication électronique le :